

Contribution du CCBE à la stratégie européenne de formation judiciaire 2025-2030

2 octobre 2025

Introduction

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 46 pays, soit plus d'un million d'avocats européens. Le CCBE répond régulièrement au nom de ses membres aux consultations sur les politiques qui concernent les citoyens et les avocats européens.

Tout en mettant fortement l'accent sur le respect de l'état de droit, des principes démocratiques et des droits fondamentaux, le CCBE salue les efforts déployés par la Commission européenne pour poursuivre l'évolution de la politique de l'UE en matière de formation judiciaire des professionnels de la justice, en particulier des avocats, et s'engage à apporter son expertise à ces travaux.

Le CCBE attache une grande importance à la poursuite d'une politique de l'UE visant à faire progresser les principes établis dans l'actuelle stratégie européenne de formation judiciaire de la Commission européenne. Un tel cadre politique au niveau de l'UE est essentiel pour garantir un soutien politique durable et pour que les autorités nationales et les institutions de l'UE reconnaissent l'importance du développement professionnel continu, de la formation juridique continue et des besoins spécifiques en matière de formation des avocats et autres professionnels de la justice.

Le CCBE salue les efforts de toutes les parties prenantes qui ont contribué à la mise en œuvre réussie de la stratégie européenne actuelle en matière de formation judiciaire. Au fil des ans, le CCBE a activement soutenu les objectifs de la politique de formation judiciaire en encourageant ses membres à promouvoir et à suivre la formation des avocats au niveau national et à fournir des informations pour les rapports annuels sur la formation judiciaire. En outre, le CCBE et ses membres ont participé, directement ou indirectement, notamment par l'intermédiaire de leur coopération avec la Fondation des avocats européens, à différents projets de formation financés par l'UE, ainsi qu'à des coopérations avec un large éventail d'institutions et d'organismes de formation, tels que le programme HELP (Human Rights Education for Legal Professionals) du Conseil de l'Europe.

Parallèlement, dans le cadre de l'évolution de la politique de formation judiciaire à l'échelle de l'UE, il est important de reconnaître et de prendre en compte les particularités des différents systèmes de formation judiciaire des professionnels du droit, y compris les avocats, qui existent dans les États membres.

Efficacité du financement de la formation judiciaire des avocats

Un financement adéquat et correctement alloué est essentiel pour garantir l'efficacité de la formation judiciaire au sein de l'UE, y compris pour les avocats. Sans un soutien financier suffisant, ces programmes risquent d'être incohérents, sous-développés ou inaccessibles à de nombreux professionnels qui pourraient pourtant en tirer un grand bénéfice. En investissant dans des formations bien structurées et complètes, l'UE pourrait non seulement renforcer les connaissances et les compétences des avocats, mais également améliorer la qualité globale de la justice dans tous les États membres.

Le CCBE estime que les fonds et le budget disponibles pour la formation judiciaire des avocats pourraient être mieux coordonnés afin d'en maximiser les effets. À cet égard, **il conviendrait de mettre en place un mécanisme de financement européen plus substantiel, plus facilement accessible et plus structurel pour la formation des avocats**. Le CCBE estime que l'égalité des chances en matière de formation au niveau de l'UE et l'égalité des ressources **pour tous les professionnels du droit** seraient mieux garanties si était mis en place un **mécanisme de financement européen dédié à la formation des avocats** permettant une formation rentable, structurée et disposant de ressources suffisantes pour les avocats dans toute l'Union. Un tel mécanisme faciliterait l'organisation de programmes de formation à plus grande échelle, garantissant à tous les avocats, quelle que soit leur situation géographique, l'accès à des possibilités de formation au niveau de l'UE. Il assurerait également **la continuité et la prévisibilité de la formation**, en s'éloignant des incertitudes du système actuel de financement ad hoc et basé sur des projets, tout en soutenant de manière plus complète les barreaux dans leur rôle. Le CCBE a déjà souligné ces préoccupations dans le *Manifeste du CCBE pour les élections du Parlement européen de juin 2024* et dans ses recommandations pour la nouvelle Commission européenne (2024-2029).

Le CCBE est fermement convaincu qu'un cadre européen cohérent, durable et bien financé pour la formation des avocats est essentiel. En investissant dans les compétences de la profession d'avocat, l'UE investit dans la qualité de la justice elle-même, renforce l'état de droit et renforce la confiance des justiciables dans le système de justice.

Contenu de la formation judiciaire des avocats et méthodologie

Le CCBE soutient fermement la poursuite d'une stratégie européenne globale de formation judiciaire qui met fortement l'accent sur la **promotion et la protection des droits fondamentaux, ainsi que sur la sauvegarde de l'état de droit**. Une telle stratégie garantirait que les professionnels du droit dans toute l'Europe, y compris les avocats, disposent des connaissances, des compétences et des valeurs communes nécessaires pour défendre les principes démocratiques et maintenir la confiance du public dans les systèmes judiciaires.

La prochaine stratégie de formation judiciaire devrait donner la priorité au fait d'apporter aux avocats **les compétences et les connaissances nécessaires pour s'adapter à la transformation numérique des systèmes de justice**. Les objectifs à cet égard doivent privilégier la qualité plutôt que la quantité, en répondant aux divers besoins des différentes professions.

La numérisation de la justice n'est pas une tendance passagère mais un changement structurel qui influence également les compétences des avocats. Le CCBE estime que les avocats doivent être systématiquement formés pour travailler dans ce nouvel environnement à toutes les étapes

de leur carrière. Il est important de noter qu'il est nécessaire de mettre en place un développement professionnel régulier et continu regroupant les outils, plateformes numériques et méthodes de gestion et de communication en rapide évolution.

En renforçant la formation dans ces domaines, les avocats seront en mesure de s'adapter à l'innovation tout en continuant à servir efficacement leurs clients et à protéger l'état de droit. Bien que la numérisation soit un domaine essentiel et en pleine expansion, celle-ci ne doit pas occulter l'importance d'un fondement solide en droit matériel de l'Union européenne.

Le contenu de la formation devrait **intégrer les compétences numériques dans la formation professionnelle générale**, couvrant des domaines tels que la culture numérique, l'utilisation des outils de justice en ligne, les procédures transfrontalières, les applications de l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les pièces électroniques et le règlement en ligne des litiges, parallèlement à des priorités durables telles que l'état de droit, les droits humains et l'éthique.

Pour rendre la formation efficace, **des modules pratiques**, tels que des études de cas sur les systèmes de justice numérique dans les États membres, devraient compléter les cours sur le droit matériel de l'UE, en particulier les nouveaux cadres législatifs régissant la coopération judiciaire transfrontalière et l'échange de données. L'intégration de ces compétences numériques dans la formation régulière aidera les avocats et autres praticiens du droit à faire évoluer leur mentalité professionnelle vers l'adoption de la justice numérique. Sur le plan structurel, les objectifs de formation devraient être flexibles afin de tenir compte des différences d'âge, d'expérience et de parcours professionnel, tout en encourageant la formation interprofessionnelle pour une compréhension commune des défis spécifiques à chaque pays.

Les compétences numériques sont un moyen d'appliquer le droit plus efficacement, mais elles ne peuvent pas remplacer les connaissances juridiques elles-mêmes. La formation doit être adaptée au domaine d'activité de l'avocat tout en garantissant une bonne connaissance des cas et des modalités d'application du droit de l'Union européenne. La formation judiciaire européenne doit donc **continuer à mettre fortement l'accent sur le droit matériel et procédural de l'UE et national, les compétences non juridiques, les compétences relationnelles et, surtout, toutes les formations pertinentes liées aux règles déontologiques et aux principes éthiques importants pour la profession**. Un équilibre serait nécessaire pour éviter de trop mettre l'accent sur la technologie au détriment des connaissances juridiques fondamentales, qui restent indispensables pour le raisonnement juridique, la défense et la protection des droits des justiciables. Seule une approche équilibrée des méthodes de formation permettra de garantir que la numérisation améliore la qualité de l'enseignement juridique. Les compétences non juridiques sont tout aussi importantes. Les avocats doivent posséder des compétences en matière de négociation, d'intelligence émotionnelle, de communication interculturelle et de gestion de projets. Des méthodes innovantes, telles que des ateliers avec des scénarios de réalité virtuelle, peuvent aider à simuler des négociations et des procédures judiciaires et favoriser l'acquisition d'une expérience pratique de manière moderne et attrayante.

L'adaptation des méthodes de formation est également importante pour la formation des avocats, afin de leur permettre d'adopter l'innovation tout en respectant les normes professionnelles les plus élevées et en protégeant les droits des justiciables. Il est clairement nécessaire de mettre à jour les méthodologies de formation afin de refléter l'évolution de la profession d'avocat et le rôle croissant des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle. Une approche d'apprentissage mixte, associant des modules théoriques en ligne et des sessions pratiques en présentiel, est recommandée afin de répondre aux diverses préférences d'apprentissage. L'intégration de la ludification, telle que les classements et les

incitations comme les crédits de formation juridique continue (CLE), peut renforcer la participation et la motivation.

La formation en présentiel reste importante, en particulier pour les compétences pratiques, tandis que la formation transfrontalière a pour avantage une association de séances en ligne et en présentiel pour toucher un public plus large. Le partage des résultats de projets réussis et la création de plateformes *sandbox* pour l'expérimentation amélioreraient encore l'efficacité de la formation.

Une adaptation continue est essentielle pour aligner les cours sur les progrès technologiques, en utilisant des méthodes telles que la réalité virtuelle, des vidéos courtes et fréquentes, des simulations et des exercices pratiques. Dans l'ensemble, la formation devrait se concentrer sur l'application pratique, la coopération et l'apprentissage par l'expérience.

Une plateforme européenne de formation centralisée (PEF) pourrait être élaborée davantage et promue afin de donner accès à des cours complets, faciliter le partage d'expériences et encourager la coopération et créer une communauté d'apprentissage continu.

Durabilité et efficacité à long terme de la formation judiciaire au niveau de l'UE

Pour garantir la durabilité et l'efficacité à long terme de la formation judiciaire, il convient d'adopter une **approche flexible dans la conception et la mise en œuvre des cours**, en permettant des adaptations dans le cadre des propositions de projets approuvées. La formation devrait, dans la mesure du possible, adopter une **perspective multidisciplinaire et interprofessionnelle** et tirer pleinement parti des outils et méthodes d'apprentissage numériques. Il est tout aussi important de veiller à ce que les cours soient adaptés aux différents niveaux d'expertise, des débutants aux experts, en passant par les praticiens avancés.

Un engagement plus large est nécessaire pour soutenir la mise en place de formations dans la langue maternelle des participants afin d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité.

La formation devrait correspondre aux difficultés juridiques actuelles, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national, et répondre aux besoins nationaux identifiés en matière de formation. Cela implique non seulement de mettre l'accent sur les instruments juridiques de l'UE, mais aussi sur des domaines spécifiques du droit tels que le droit de la famille, l'insolvabilité, la lutte contre le blanchiment de capitaux et la migration. Les compétences complémentaires sont tout aussi importantes, notamment la déontologie, les compétences interpersonnelles et la maîtrise des langues. Le mécanisme de « formation des formateurs » devrait bénéficier d'un soutien accru afin de garantir une diffusion durable et de qualité des connaissances.

Les projets interprofessionnels traitant d'intérêts et d'objectifs communs à l'ensemble des professions juridiques, tels que les initiatives similaires au projet de vidéos de formation de la Cour de justice coordonné par la Commission européenne, devraient être organisés et coordonnés à plus grande échelle.